

**Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône****Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2018 à 18 heures 00****Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15**

<b>Présents</b>	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - BELOT Pierre-Marie – CROISSANT Danielle - DEVILLERS François, adjoints, MM. MULLER René - SOMMIER Nathalie - CLAUDEL Claude – GIRARDOT Stéphane, délégués aux adjoints, MM. DECRIND Virginie – FLORIN Marie-Laure – JUGE Nathalie, MONNERET Matthieu, conseillers municipaux.
<b>Absents excusés</b>	MM. GARDAVAUD Xavier – KLEMANN Jérôme
<b>Retardé</b>	M. GIRARDOT Stéphane
<b>Pouvoirs</b>	M. GARDAVAUD Xavier à Mme CROISSANT Danielle M. KLEMANN Jérôme à Mme NOWINSKI Marie-Odile
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme SOMMIER Nathalie

Rappel des précédentes délibérations.

**1) Centre de Gestion (CDG 70)**

Création d'un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme qui regroupe les services de prévention et social auxquels nous avons précédemment adhéré (élaboration du Document Unique et Médecine Préventive). Ces 3 prestations sont regroupées pour un coût moindre (0.09 % de la masse salariale). Vote : 14 pour.

Dans le cadre de la prévention, une formation incendie est prévue sur site pour le personnel communal, la date restant à déterminer.

**2) Ecole : subvention pour l'activité piscine.**

Depuis la rentrée de septembre 2016, un texte de loi a rendu l'activité piscine obligatoire durant le temps scolaire sans contrepartie financière.

Ce sont les classes de CP et CE1 qui sont retenues et sont accueillies par la piscine de Lure.

Mme la Directrice demande une aide aux communes pour financer cette activité (bus + entrée et cours), la Coopérative Scolaire donnant pour sa part 1 € par élève.

Le coût pour l'année scolaires est de 2220 € (1400 € pour le bus + 820 € pour les cours).

Le bus sera financé pour moitié avec Etobon, les cours seront pris en charge au prorata des élèves de chaque commune.

L'an prochain, les enfants seront accueillis à Héricourt suite à l'ouverture du nouveau bassin d'apprentissage en cours de construction.

Vote : 14 pour.

**3) Compte de Gestion et Compte Administratif 2017**

La procédure d'obtention des comptes de gestion est automatisée et transite par la TG (trésorerie générale).

La Trésorerie d'Héricourt en fait la demande après vérification de la concordance des comptes avec la commune.

A ce jour, nous ne les avons pas réceptionnés. De ce fait, il n'est pas possible réglementairement de procéder au vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2017.

Les votes se feront lors de la prochaine assemblée.

Les comptes sont cependant étudiés à l'aide des documents de travail distribués.

Arrivée de M. Stéphane GIRARDOT

#### 4) Ouverture de crédits d'investissement pour 2018

L'état des RAR (restes à réaliser) est établi en fin d'exercice 2017 afin de permettre le paiement des sommes engagées dans la limite des crédits budgétaires non utilisés (règle comptable).

Cependant, ces crédits n'étant pas suffisants, il est nécessaire de voter des crédits d'avance pour ne pas pénaliser les entreprises et respecter le délai de paiement fixé à 30 jours.

L'ensemble se décompose comme suit :

##### Engagements signés en 2017

Compte	Descriptif opération	Montant en €
2117	Travaux forêts (prg tvx ONF 2017)	18 803.00
2117	Crédits disponibles	12 270.00
2117	RAR	12 270.00
2117	Solde à financer en 2018	6 533.00

Compte	Descriptif opération	Montant en €
2313	Ravalement façade église	46 801.96
2315	Voirie - réseaux	41 859.30
	TOTAL	88 661.26
23	Crédits disponibles	56 696.00
2313/5	RAR	56 696.00
2315	Solde à financer en 2018	31 966.00

##### Besoin en crédits d'avance sur investissement 2018 :

Compte	Descriptif opération	Montant en €
2117	Travaux forêts (solde prog ONF 2017)	6 533.00
2315	Crédits tvx voirie engagés 2017 (Solde)	31 966.00
2315	Travaux engagés 2018	5 993.00
	<b>Avance sur crédits investissements TOTAL</b>	<b>44 492.00</b>

Vote : 15 pour.

#### 5) Ajout de 3 points à l'ordre du jour – 15 pour

- **Encaissement de chèques :**
  - ✓ Chèque Groupama de 74.50 € pour l'achat de 3 extincteurs
  - ✓ Chèque de la Paroisse Protestante de 2500 € pour participation à la réfection du sol et des bancs du Temple.

Vote 15 pour.
- **Redevance due par Orange pour occupation du domaine public (RODP) : 958.10 €**  
Vote : 15 pour.

- **Redevance due par EDF** (montant plafonné) pour occupation du domaine public (RODP) : 203 €. Vote : 15 pour.

## 6) Questions diverses

- **Le Souvenir Français remercie la municipalité** pour la subvention 2017 et l'organisation de la cérémonie commémorative de la Bataille de la Lizaine.
- Remerciements famille suite décès
- Lettre d'information des géomètres des impôts (service du Cadastre) : **l'Etat ne prend plus en charge l'actualisation des plans cadastraux.**
- **Forêt** : des coupes ont été attribuées à des affouagistes parcelle 14. **Des erreurs de coupe ont été constatées ainsi que des dégâts des sols suite au passage d'engins.** Ces agissements sont contraires au règlement, une lettre de rappel sera diffusée par les garants délégués aux travaux en forêt.